SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.



MINI FLAG RUGBY RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE SAISON 2019-2020



1. RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

Seront appliqués par ordre de prépondérance, la réglementation spécifique ci-dessous, la réglementation générale du RSEQ MONTRÉAL et les règlements de Rugby Québec.

N.B. Les règlements spécifiques et généraux s'additionnent lorsqu'ils ne sont pas conflictuels.

2. CATÉGORIE D'ÂGE

Catégorie	Année scolaire
Moustique	5 ^e et 6 ^e année

3. NOMBRE DE JOUEURS

- **3.1.** Pour pouvoir jouer, une équipe devra être composée d'un minimum de sept (7) joueurs et d'un maximum de douze (12) joueurs.
- **3.2.** Sur le terrain, les équipes se composeront de sept (7) joueurs.

4. DURÉE DES MATCHS

- **4.1.** Les matchs sont d'une durée de deux demis de sept (7) minutes.
- **4.2.** La mi-temps sera d'une durée d'une (1) minute.
- 4.3. Si le pointage entre les deux équipes est égal, une période supplémentaire de sept (7) minutes sera jouée. La possession du ballon sera décidée par un tirage au sort. La première équipe à marquer gagne la partie. Si le pointage est toujours égal après sept minutes de jeu, une (1) minute supplémentaire sera jouée à 6 contre 6.
 - Si le pointage est toujours égal, une (1) minute supplémentaire sera jouée à 5 contre 5.
- 4.4. Lorsqu'il y a un écart de 30 points, l'arbitre demande à l'entraîneur dont l'équipe tire de l'arrière s'il veut arrêter le match. Celui-ci peut choisir de le continuer ou d'y mettre fin. Dans le cas où le match continue, les points subséquents ne sont pas comptabilisés.

5. ÉQUIPEMENT ET TERRAIN

- **5.1.** Un ballon de rugby de grandeur 4.
- **5.2.** Dimension de l'aire de jeu : 60 m par 35 m ou un demi-gymnase.

6. RÈGLES DE JEU

- **6.1.** Aucun contact physique n'est permis entre les joueurs.
- **6.2.** Un essai est marqué quand un joueur aplatit le ballon dans l'en-but de son adversaire.
- 6.3. Lors d'une remise en jeu après essai, tous les joueurs doivent se retirer (vers leur propre en-but) à au moins 5 m du ballon. L'équipe qui a marqué l'essai effectue le botté d'envoi.
- 6.4. Un joueur effectue un « retrait de flag » lorsqu'il enlève une bandelette (flag) de l'adversaire, en possession du ballon, au niveau du bassin (sur les hanches) et dit le mot « FLAG ».
- L'arbitre dit « flag 1 », « flag 2 », « flag 3 », « flag 4 » ou « flag 5 » lorsqu'il perçoit le retrait d'un flag.
 Un changement de possession du ballon se produira après 5 flags retirés de façon consécutive. À noter que le retrait d'un seul flag est suffisant.
- 6.6. Afin de poursuivre le déroulement du jeu, le porteur de ballon qui se voit retirer un « flag » doit effectuer 3 pas vers l'avant (vers l'en-but adverse) et effectuer une passe arrière ou latérale lors de ces 3 pas.
- 6.7. Ni le joueur effectuant le « retrait du flag » ni aucun de ses coéquipiers ne doit empêcher l'adversaire de jouer le ballon. Lorsqu'il y a retrait du flag, le porteur de balle doit effectuer 3 pas vers la zone d'en-but adverse. Lors de ces 3 pas, celui-ci doit effectuer une passe arrière ou une passe latérale.

Si un joueur est en position de hors-jeu lorsqu'un « retrait du flag » est effectué, ce dernier ne doit pas essayer de jouer le ballon ni créer une obstruction.

En cas d'infraction, l'équipe en faute recule de 5 pas et l'équipe qui n'est pas en faute effectue un « tap et passe » à l'endroit de la faute.

Les infractions possibles sont :

- o contact volontaire avec l'adversaire
- o « en-avant » ou échappé du ballon vers l'avant
- passe-avant
- sortie de terrain
- o hors-jeu ou obstruction.

7. FORFAIT

7.1. Un match forfait se traduit par un pointage de 20 - 0.